



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services

Question écrite n° 51803

Texte de la question

M. André Vallini appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessaire évolution des relations entre les banques et leurs clients. En effet, celles-ci ne sont pas régies par le droit commun du code de la consommation, notamment en ce qui concerne l'information sur les prix, les ventes ou prestations avec primes, le refus et la subordination de ventes ou des prestations de services. En outre, la loi sur la lutte contre les exclusions a reconnu que les services bancaires de base devaient être accessibles à tous mais l'entrée en vigueur de cette disposition tarde. De même, pour les personnes aux ressources les plus faibles qui sont nombreuses à l'utiliser, le chèque doit demeurer gratuit. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions quant aux services offerts aux clients des banques, et en particulier aux plus modestes d'entre eux.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51803

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5706